



AO /N° 14/174001/OAV/07/10/2025

## PRODUCTION DES OUTILS AUDIO-VISUELS POUR UNE TROUSSE DE FORMATION POUR LE COMPTE DU PROJET LAKANA, IBCR-MALI

---

Lieu d'exécution du contrat : Bamako, Mali

Date de publication : 08/10/2025

Date limite de soumission : 07/11//2025

## 1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour le service de Consultance en production d'outils audio-visuels en support aux trousse de formation sur les droits de l'enfant, localisé au Mali, sur la base d'une potentielle entente annuelle.

### 1.1. Le Bureau international des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants (ou IBCR) agit pour les droits de l'enfant depuis 30 ans dans plus d'une vingtaine de pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Moyen-Orient. L'IBCR s'engage pour un monde dans lequel les droits de l'enfant sont une réalité. Notre mission est de renforcer les systèmes de justice et de protection de l'enfant et de transformer la place des enfants dans nos sociétés, pour assurer la concrétisation des droits des enfants, notamment celles et ceux rencontrant le plus d'obstacles à les faire respecter. Ce sont notamment les enfants à risque ou victimes de violence, les enfants en contact avec le système de justice, les enfants en situation de migration, les enfants associés aux groupes armés, et plus largement les enfants confrontés à des situations ou contextes propices au non-respect de leurs droits et dans lesquels ils et elles sont encore trop peu considérés comme des citoyens, détenteurs de droits à part entière. L'IBCR est basé à Montréal et intervient dans plus de 15 pays sur trois continents, depuis plus de 30 ans. Quatre de nos bureaux sont également installés dans le cadre de nos activités au Burkina Faso, en RDC, au Sénégal et au Mali.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

### 1.2 Justification :

L'utilisation des outils audiovisuels comme **outil de formation** fait partie de la pratique de l'IBCR. En effet, l'utilisation de supports audio-visuels facilite l'appropriation des messages, particulièrement liés aux savoir-faire et savoir-être. Ces outils permettent un apprentissage interactif et varié auprès des professionnels avec lequel nous collaborons. Dans le cadre de notre projet **Lakana « filles et garçon du Mali mieux protégés contre les violences sexuelles et sexistes »**, nous allons travailler avec deux écoles de formation partenaires dans deux secteurs d'intervention différents : la privation de liberté et le travail social.

L'IBCR souhaite obtenir les services d'une firme (individuel, firme ou agence de communication) pour la production des outils audio-visuels accompagnant ces deux trousse de formation.

### 1.3 Détails de la prestation attendue

À terme, l'objectif général de la consultation est de produire des **outils audio-visuels (dont le nombre sera déterminé en fonction des résultats de deux ateliers de développement prévus en novembre 2025 avec les partenaires des deux secteurs d'intervention)**.

A noter que dans chaque trousse, nous développons environ 3 à 5 outils audio-visuels (vidéo, images et jeux). **La prestation couvrirait donc la production d'environ 6 à 10 outils audio visuels.**

De façon spécifique, la firme (société de droit malien spécialisée dans la production des outils audio-visuels) doit :

- Offrir une expertise technique lors de la rédaction des scénarios et synopsis (proposition de mise en scène, simplification de scénario, etc.)
- Relire avec l'équipe projet Mali chaque scénario et procéder aux amendements nécessaires (en tenant compte des spécificités techniques liées à la production audio-visuelle).
- Produire les supports audio-visuels répondants aux besoins de l'IBCR.

**Pour la production, il revient à la firme de :**

- Recruter et prendre en charge les comédiens et comédiennes (adultes et enfants) pour la réalisation des outils audiovisuels;
- Faciliter à l'IBCR d'entrer en contact avec les parents des enfants acteurs pour la signature de consentement écrit à la captation et diffusion d'images audiovisuelles des enfants;
- Repérer les lieux de tournage et obtenir les autorisations de tournage nécessaires;
- Assurer la régie lors des tournages : repas, boissons, transport;
- Agir en tant que chargé de production : costumes, accessoires, etc;
- Consulter fréquemment l'équipe IBCR à chaque étape de la production des outils;
- Offrir des espaces de validation variés à la firme en audiovisuel et à l'équipe IBCR lors du processus de post-production.

La firme devra tenir compte du fait que l'IBCR n'a pas les équipements disponibles pour le tournage des outils. L'IBCR ne pourra mettre à sa disposition que les locaux du Bureau situés ACI 2000 Hamdallaye – Bamako - Mali. Pour les prises de vue ou scénario nécessitant le choix d'autres sites que ses locaux, l'IBCR pourra appuyer dans les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires au tournage dans les nouveaux sites choisis à cet effet.

## **2. Formats des outils audiovisuels :**

Le type d'outils audiovisuels sera décidé après les ateliers de développement. Toutefois une expertise peut être demandée à la firme pour les types d'outils suivants :

- Vidéo type Mise en scène: entre 3 et 5 minutes maximum, avec plusieurs acteurs dont des enfants, tournés en milieu proche de la réalité professionnelle;
- Capsules audio (5 à 15mn ); type podcast, émission de radio, témoignages.
- Boîtes à images/jeux de cartes (10 à 20 images environ): infographies, illustrations imaginées réalisistes généralement sur des thématiques en lien avec les droits de l'enfant.

Merci de prendre connaissance de cette vidéo présentant des extraits d'outils audio visuels réalisés dans d'autres projets par l'IBCR : <https://youtu.be/tyPpta0obes>

## **3. Principes directeurs à respecter dans la production :**

La réalisation de ces outils devra être guidée par les principes directeurs suivants :

- Sauvegarde de l'enfant : La firme retenue devra s'engager à respecter la politique de sauvegarde de l'enfant de l'IBCR et les Lignes Directrices sauvegarde de l'enfant dans le processus de réalisation des outils audiovisuels. Après la signature du contrat, l'IBCR donnera à la firme retenue un briefing en sauvegarde de l'enfant;

Participation de l'enfant : l'IBCR valorise le droit des filles et des garçons à exprimer librement leur opinion et à être actrices et acteurs de leur propre développement, tout en tenant compte de leur capacité évolutive, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur.

- Ce principe se doit d'être particulièrement exploité dans le processus de création des outils audiovisuels, par exemple via la collecte de témoignages d'enfants, dans leur participation à la prise d'image ou à leur montage, etc. La finalité du processus de participation de l'enfant comprend aussi la compréhension par les enfants du rôle qu'ils jouent et de l'objectif final du matériel qu'ils aident à produire.
- Égalité entre les filles et les garçons : l'égalité en droit des enfants guide l'action de l'IBCR en veillant à promouvoir de façon significative la participation et l'équité entre les filles et les garçons. En ce sens, une participation équitable des filles et des garçons dans le processus créatif s'avère de mise. Plus encore, un effort considérable doit être réalisé pour illustrer les spécificités de la vision des filles sur le sujet.

#### **4. Les livrables attendus :**

- Identification des types outils pour la trousse pénitentiaire (vidéo, images et autres) : 8 décembre ;
- Identification des outils pour la trousse travail social (vidéo, images et autres) : 15 décembre 2025 ;
- La révision et l'adaptation des outils en scénario pour la trousse de formation pénitentiaire : 19 décembre ;
- La révision et l'adaptation des outils en scénario pour la trousse travail social : 12 janvier ;
- Présentation d'un plan de tournage pour la trousse de formation pénitentiaire et travail social : 19 janvier
- Première version de l'ensemble des outils audio-visuels : 24 janvier 2026
- 2e version intégrant commentaires IBCR : 5 mars 2026
- 3e version intégrant commentaires IBCR : 15 Mars2026
- Remise des outils finalisés intégrant les derniers commentaires IBCR : 27 mars 2026

#### **5. Profil recherché :**

- Expériences en réalisation et en création d'outils audiovisuels variés;
- Expérience avérée en prise de vue, infographie et illustration;
- Expériences de tournages avec des enfants et la prise en compte des enjeux de sauvegarde de l'enfant
- Capacité à mobiliser rapidement plusieurs profils d'acteurs, dont des enfants
- Connaissance de l'industrie audiovisuelle au Mali
- Connaissance des technologies web (production et post-production)
- Sens élevé des relations interpersonnelles et de la communication avec les enfants
- Rigueur, sens de la responsabilité et flexibilité

#### **Atouts :**

- Connaissance d'une ou plusieurs langues nationales
- Capacité à travailler avec des équipes à l'étranger et accès à divers moyens de communication

## **6. Soumission des candidatures :**

Le dossier de candidature comprendra :

- Un CV (pour les personnes physiques)
- Une présentation de la firme (pour les personnes morales)
- La liste des productions réalisées ces 3 dernières années
- Liens ou exemples de 3 productions récentes
- Descriptif des expériences de collaboration avec les enfants
- Une offre financière libellée en Fran CFA (XOF). L'offre détaillera le prix de production pour chaque format d'outils et secteur.

## **7. Dépôt des dossiers :**

L'IBCR analysera les offres au fur et à mesure de leur réception ; les offres incomplètes ou reçues hors délais ne seront pas prises en compte. Seuls les candidats et candidates dont les dossiers ont été retenus seront contactés.

### **7.1 Modalités :**

Les soumissions concernant le présent appel d'offre doivent être présentées en format PDF à Aida OUEDRAOGO, à l'adresse courriel suivante : [supply.mali@ibcr.org](mailto:supply.mali@ibcr.org)

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

### **7.2 Clauses générales de soumission :**

#### **7.2.a Processus :**

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations annuel avec le Bureau.

#### **7.2.b Frais de soumission :**

L'IBCR ne demande aucun frais pour la soumission des offres.

#### **7.2.c Taxes sur la valeur ajoutée (TVA) :**

Le prix proposé pour les services doit comprendre les prix en coût unitaire et total hors taxe et en coût unitaire et total toute taxe comprise (TTC).

#### **7.2.d Langue de soumission et langues de travail :**

Les soumissions seront présentées en français. La langue de travail du Bureau est le Français.

#### **7.2.e Durée de la soumission :**

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 30 jours suite à la date

de réception au Bureau.

#### **7.2.f Acceptation des soumissions :**

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenues seront avisées de la décision par courriel.

### **8. Évaluation des soumissions :**

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : service à la clientèle, délai de traitement des dossiers et tarifs.

#### 8.1 Disponibilité

Pour suivre le calendrier du projet, le ou la soumissionnaire devra être disponible pour réaliser les tournages sur place à Bamako entre **décembre 2025 et mars 2026**.

#### 8.2 Connaissance du Mali

Le Bureau souhaite recourir au service d'une firme possédant les connaissances sur l'industrie audio-visuelle au Mali et sur les réalités de tournages au Mali.

#### 8.3 Politique générale du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

#### 8.4 Destruction des données :

Il est de la responsabilité de la firme de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au terme du contrat d'entretien ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises à la firme soient totalement détruites

Le Bureau international des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !